

Égalité femmes et hommes: feuille de route 2006-2010

2006/2132(INI) - 31/07/2009 - Document de suivi

Le présent document de travail de la Commission se concentre sur le programme de travail 2009-2010 de la Feuille de route sur l'égalité femmes et hommes (2006-2010).

Rappel : la Feuille de route (adoptée en mars 2006) définit le cadre d'action de la Commission en matière d'égalité des chances pour la période 2006-2010. Pour assurer la mise en œuvre des actions entreprises, deux programmes de travail ont été définis ainsi qu'un rapport de mise en œuvre à mi-parcours (tous résumés dans les documents de suivi précédents).

Ce document de travail constitue le **3^{ème} programme de travail de la Commission** couvrant la période 2009-2010. Il est rédigé dans le contexte d'une grave crise économique qui a des répercussions sérieuses sur les perspectives sociales et l'emploi en Europe, notamment pour celui des femmes. Dans ce contexte, les priorités en matière de dépenses publiques risquent d'être redéfinies avec une moindre attention accordée à la problématique du genre et à l'égalité des chances.

Toutefois, comme l'a montré le Rapport de suivi à mi-parcours, la Feuille de route commence à porter ses fruits (voir résumé du 26/11/2008) et montre qu'elle a un impact certain afin d'assurer une meilleure visibilité des actions communautaires dans ce domaine.

État des lieux et actions à mettre en œuvre : depuis l'adoption du dernier programme de travail, de nouveaux progrès ont été accomplis en matière d'égalité des chances dans des domaines tels que les aides d'État ou les services de médias audio-visuels. Selon ce document de travail, la crise économique actuelle constituerait à la fois une opportunité et une menace potentielle pour l'emploi des femmes et l'égalité des chances. Dans la mesure où il semble que le chômage toucherait plus sévèrement des secteurs où les hommes semblent les plus représentés (construction, finances, etc.), des emplois fortement féminisés (services publics, santé, éducation) seraient visés seulement dans un deuxième temps. La Commission estime dès lors qu'il sera important d'attirer l'attention sur **l'impact en termes de genre lorsque des politiques européennes et/ou nationales seront mises en œuvre en vue de répondre à la crise** notamment, dans la mesure où celle-ci risque de coûter très cher aux femmes en matière d'accès aux crédits, d'accès à l'éducation, etc.

D'autres initiatives devront être prises comme la lutte contre les stéréotypes, la lutte contre les discriminations sur le marché de l'emploi ou le problème du choix des études et des carrières pour les femmes en vue de contrer les effets pervers de la crise dans le futur.

Un autre défi sera également d'évaluer les progrès et l'impact de la Feuille de route sur les politiques en matière d'égalité des chances dans le cadre de la future stratégie à mettre en œuvre dans ce domaine (**après 2010**).

À noter enfin, la mise en place d'un groupe de travail sur la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances qui s'est réuni à l'occasion de la Journée de la Femme en 2009 et qui a évalué les progrès réalisés dans ce domaine depuis le lancement de la Feuille de route actuelle. De nombreuses personnalités participaient à cette réunion dont le Président Barroso lequel a insisté sur la nécessité de poursuivre les actions en la matière. S'il constate que la problématique de l'égalité de chances est de plus en plus prise en compte dans les politiques comme celle de l'emploi, l'éducation, la santé et la politique extérieure, il souligne que la Commission doit continuer à être attentive à la mise en œuvre effective des actions

envisagées **afin que l'égalité des chances devienne une réalité**. Dans ce contexte, la Commission devra proposer à l'avenir une vision holistique de l'égalité des chances dans le contexte de la crise économique. Une Conférence a notamment envisagé les contours de la future Feuille de route en la matière (2011-2015). Celle-ci a souligné que sa réalisation dépendait en grande partie de la bonne volonté des États membres et des acteurs engagés dans la réalisation des politiques. Le nouveau cadre devra dès lors trouver le moyen de combiner les efforts à faire pour mettre en œuvre efficacement le principe de l'égalité des chances à tous les niveaux.